

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 13 février 2020 à 16h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, mesdames les conseillères France Robillard Pariseau et Corina Lupu et messieurs les conseillers, Michel Roch, Daniel Filiatrault, David Estall et Claude Pariseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 13 février 2020**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**
- 3. Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires**
- 4. Mandat de signataire pour projet parc-plage**
- 5. Projet Arts et culture de Lac-des-Seize-Îles**
- 6. Levée de la séance**

2020-02-22

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 13 février 2020

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 16h38.

2020-02-23

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller monsieur Michel Roch et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2020 soit et est approuvé tel que rédigé.

2020-02-24

3. Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Filiatrault, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du relevé de transmission de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires des élus à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

2020-02-25

4. Mandat de signataire pour projet parc-plage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles a reçu un financement de 20 000\$ dans le cadre du fonds de développement Tourisme Laurentides.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à mettre une mise de fonds pour ce projet pour un montant de 16 100\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles dispose de la mise de fond suffisante pour réaliser le projet parc-plage.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions relatives à la subvention accordée.

Sur proposition de la conseillère madame France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu de nommer le directeur général, Simon Leclerc, à signer la convention d'aide financière et tous les documents en lien avec ce projet de parc-plage pour le compte de la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles.

2020-02-26

5. Projet Arts et culture de Lac-des-Seize-Îles

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arts et Culture présentera une demande de financement à la MRC des Pays-d'en-Haut.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Lac-des-Seize-Iles supporte l'organisme avec une lettre d'appui.

Sur proposition du conseiller monsieur Michel Roch, il est unanimement résolu que la municipalité produise une lettre d'appui à l'organisme Arts et Culture et qu'elle supporte le projet de mise en valeur du patrimoine et de la culture.

2020-02-27

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Corina Lupu et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 16h45.

Aucune personne a assisté à la séance.